



PROCES-VERBAL N°08
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 15/04/2020
tenue exceptionnellement en téléconférence par échanges de mail

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN et Jacques VARLET

Excusé :

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

13/05/2020 (forme à confirmer et sous réserve de dossiers)

11/06/2020

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard exceptionnellement pour le 12/05/2020

Le P.V n°07 est approuvé.

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT QUENTIN – STADE GASTON MASSOT 1 – NNI 026910201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 11/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- PV CDS du 10 Octobre 2012
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 12 Février 2020 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Avril 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/07/2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LENS – SALLE OMNISPORTS RICHARD TETELIN – NNI 624989903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 04 Juillet 2017

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Avril 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) distinguant les places assises et debout

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LENS – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 624980201**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 14/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 25/04/2020.

Eclairage moyen horizontal : 395 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ETAPLES – STADE DES ASSOCIATIONS – NNI 623180302**

Cette installation est en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 15 Avril 2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626430101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/10/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 26/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- AOP du 1^{er} Octobre 2012
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 26/02/2020 par Monsieur Jacques VARLET - Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

- **LONGUENESSE – STADE LAVOISIER 2 – NNI 625250202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 23/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5.

Pour son classement en Niveau 5, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CALAIS – SALLE DES SPORTS ST EXUPERY – NNI 621939902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/03/2029.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie pour une visite de classement de l'installation afin d'obtenir le Niveau Futsal 3, niveau exigé pour évoluer en Championnat Futsal Régional 2.

La Commission transmet le courrier à la CDTIS Côte d'Opale pour programmer une visite de l'installation, dès que possible à l'issue des mesures de confinement actuelles.

La Commission demande l'envoi d'une demande de classement sur l'imprimé de classement téléchargeable :

https://www.fff.fr/static/uploads/media/cms_pdf/0003/69/1d8e019488891ffd08b6c123d71be80429b8ab56.pdf

avec un dossier complet de plans (terrain et vestiaires) et une copie de l'Attestation Ouverture au Public.

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **SAINT SOUPLET – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595450102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 15 Avril 2030.

- **TRITH ST LEGER – STADE EDMOND DELEPINE 2 – NNI 596030102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE en date du 20/12/2019 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 20/06/2020. (date de la demande + 6 mois)

La Commission rappelle la nécessité de transmettre un PV d'essais concernant le nouveau revêtement avant le 20/06/2020.

Sans ce document et passé cette date, l'installation sera mise en retrait de classement et aucune compétition ne pourra y être organisée.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

- **WALLERS ARENBERG – STADE DE LA TUILERIE – NNI 596320201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 depuis le 07/07/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu non coté
- Photos attestant la mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la longueur de l'aire de jeu à 105m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2020 :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 64,50m.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/07/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **FENAIN – STADE BOIS LUYOT 1 – NNI 592270201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 sy jusqu'au 06/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 28/01/2018.

Eclairage moyen horizontal : 105 Lux

Facteur d'uniformité : 0.46

Rapport Emini/Emaxi : 0,23

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 06 Mars 2022.

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM 2 – NNI 590090202**

Cette installation est classée en Niveau 4 Travaux jusqu'au 03/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de prolongation en Niveau Travaux suite à la mise en liquidation de la Société mandataire de l'opération.

La Commission **transmet la demande à la CFTIS pour information et décision.**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **GUISCARD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 602910101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 depuis le 07/07/2015.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 11 Mars 2020 et confirme sa décision en reportant l'échéance des travaux de mise en conformité au 30/09/2020.

Rappel :

La Commission demande la transmission d'un plan des vestiaires.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 1/09/2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES